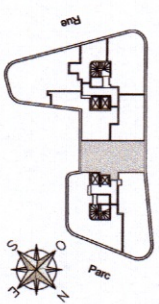


**TMA**

*Handwritten signature: TMA*

**Appartement de 3 pièces  
n°B201 au 2<sup>è</sup> étage  
Hall B**

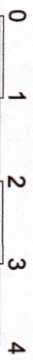


Entrée	4.70 m <sup>2</sup>
Séjour + cuisine	29.65 m <sup>2</sup>
Chambre 1	12.46 m <sup>2</sup>
Chambre 2	12.46 m <sup>2</sup>
Salle de bain	5.34 m <sup>2</sup>
WC	2.43 m <sup>2</sup>
Dégauchement	3.67 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>70.71 m<sup>2</sup></b>
<b>SURFACE BALCON</b>	<b>14.8 m<sup>2</sup></b>
<b>SURFACE TERRASSE</b>	<b>28.9 m<sup>2</sup></b>
<b>SURFACE JARDIN</b>	<b>36.8 m<sup>2</sup></b>
<b>SURFACE TOTALE PRIVATIVE</b>	<b>152 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDES**

OB	Fenêtre oscillo-battante
FF	Fenêtre fixe
PF	Porte-fenêtre
PL	Picard
VA	Volet roulant
SC	Scalpe / Faux-plafond - hors SDB, SBE et WC où le faux-plafond est systématique
TE	Tableau électrique
OP	Discente eaux pluviales

Hauteur sous plafond des pièces principales 2.80 m sauf dispositions particulières



Nota 1 : Les surfaces des placards sont comprises dans la surface des pièces où ils se situent.  
Nota 2 : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires et/ou administratives de la réalisation.  
Nota 3 : Lorsque la cuisine est ouverte sur le séjour, l'acquéreur pourra choisir un revêtement carrelage et un revêtement parquet dans le séjour.  
Aval les appartements du hall B couvrent vers le Parc se trouvent en altitude un étage plus haut que le numéro de leur étage.  
Exemple : le lot B 202 situé au 2<sup>ème</sup> étage sera 3 étages au dessus du rez-de-jardin, etc.

